



CONSEIL DES ANCIENS DE GENEVE

Quels logements pour les aînés ?

Le Conseil des Anciens de Genève souhaite encourager la construction d'appartements pour les aînés autonomes et jouissant d'une bonne santé, et leur offrir différents cadres de vie.

Le Conseil des Anciens de Genève (CdA) est un organe consultatif de réflexion, de concertation et de propositions, créée en 1995 et indépendante de toute tendance politique et confessionnelle, il bénéficie du soutien de la Ville de Genève. Il s'est donné pour but d'intéresser les aînés aux affaires de la collectivité, de mettre à profit leur expérience et leurs connaissances pour donner des avis et émettre des recommandations aux autorités, dans les domaines de la vie municipale, cantonale et fédérale. Il s'efforce de développer et de coordonner l'action des divers organismes s'occupant des aînés.

Un groupe de travail « Habitats Seniors » issu du CdA s'intéresse depuis quelques mois à ce sujet. Le point de départ : Genève manque d'habitations pour le 3^e âge et la manière de vivre sa retraite a bien changé depuis quelques années.

Bref rappel : le 28 avril 2004, le Conseil d'Etat a soumis au Grand Conseil un projet de loi pour la construction d'EMS portant sur la réalisation de 195 lits. Le plan directeur EMS 2010, décidé il y a trois ans, commence donc à être réalisé, mais à un rythme ralenti, notamment en raison des mesures d'économie. Ce plan prévoyait la construction et la mise en exploitation, d'ici 2010, de 1130 nouveaux lits EMS, soit une vingtaine d'établissements de 60 lits chacun. Mais les EMS ne sont pas la seule solution pour loger les aînés.

Une structure intermédiaire

Il existe déjà à Genève quelques « structures intermédiaires », c'est à dire des appartements pour aînés se situant entre un logement privé et un EMS. Ils sont destinés à des personnes retraitées ou ayant atteint l'âge de 65 ans, autonomes et jouissant encore d'une bonne santé.

Le groupe de travail du CdA « Habitats Séniors » s'est fixé pour objectif d'encourager la réalisation de tels logements (appelés plus généralement D2) confortables et fonctionnels, pour permettre à leurs locataires d'y recréer un cadre familial. Ces logements devraient être loués à des prix abordables pour des personnes ayant un revenu qui se situe juste à la limite de l'octroi d'une subvention. Ils devraient être situés de préférence en zone urbaine, proches des moyens de transports et offrir toutes garanties de sécurité, allant jusqu'à une assistance médicale en cas de besoin. Il s'agit aussi d'encourager les aînés à faire le pas d'un déménagement en « institution », où ils pourraient jouir encore longtemps de l'indépendance à laquelle ils tiennent encore, tout en leur permettant de conserver leur environnement socio-culturel.

Des prix très différents

Le groupe de travail « Habitats Séniors » a visité quelques-uns des appartements existants, notamment la Résidence Colladon, au Petit-Saconnex, les Jardins du Rhône, à l'Avenue d'Aïre, et les Franchises à la Cité Vieusseux. Il a eu des contacts suivis avec les directeurs ou les responsables de ces résidences. Il a également recueilli des renseignements et une documentation. D'autre part, le groupe de travail a réalisé un tableau comparatif des prix de location comportant le budget d'un résident seul ou en couple. Ce tableau peut être consulté sur le site du Conseil des Anciens www.conseils-anciens-ge.ch/

Ce tableau donne des renseignements intéressants et utiles pour les aînés. Il montre que les prix varient considérablement d'une résidence à l'autre. Ainsi, la location d'un studio pour une personne seule revient à Fr. 2840.- par mois (y compris un repas par jour) à la résidence Colladon, à Fr. 1342.- aux Jardins du Rhône et à Fr. 567.- pour un appartement de 2, 5 pièces aux Franchises. Si l'on prend en compte toutes les dépenses (loyer, repas, soins, assurances, impôts, transport, loisirs, etc.), le budget pour une personne seule s'élève à Fr. 4990.- à Colladon, à Fr. 3947.- aux Jardins du Rhône et à Fr. 3172.- aux Franchises. Il y a des listes d'attente dans certaines résidences !

Le groupe de travail « Habitats Séniors » a rencontré un architecte connaissant parfaitement les EMS et plus spécialement intéressé actuellement par des structures mixtes. Et il a pris également contact avec le chef du Département de l'Action sociale et de la Santé, le conseiller d'Etat Pierre-François Unger, avec des responsables de l'administration du canton et de la Ville de Genève.

Le Conseil des Anciens entend contribuer ainsi à la recherche d'une solution concrète au problème du logement des aînés.

Monique Python